



DCM DU 16 NOVEMBRE 2023

Dossier suivi par :  
Direction générale  
direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.277

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le **16 novembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

**Date de convocation** : 9 novembre 2023 - **Date d'affichage** : 23 novembre 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

**23 Présents** : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL et Anne VIOT.

**6 excusés** : Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Eric GOSSET et Mesdames Julie AUBAUD, Laëtitia NOEL et Elsa ROUSSEL.

**4 pouvoirs** : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Anne VIOT) et Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES), Mme Laëtitia NOËL (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN-DUFFÉE).

**Secrétaire de séance** : Merlene DÉSILES.

## MOTION DE SOUTIEN ET PARTICIPATION FINANCIERE A L'ETUDE JURIDIQUE – RESPONSABILITE DE L'ETAT ENVERS LES EHPAD

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2132-1 ;

VU la demande du « Collectif des territoires en résistance pour le Grand Age » reçue le 4 novembre 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 6 novembre 2023 ;

VU la lettre d'intention de soutien de la Ville de Liffré adressée le 7 novembre 2023 au « Collectif des territoires en résistance pour le Grand Age » ;

CONSIDÉRANT que les élus locaux sont légitimes à réaliser des propositions à l'Etat pour la loi Grand Age afin de contribuer au bon maintien de la prise en charge de la dépendance, le soin et l'accompagnement au sein des territoires ;

Face aux difficultés financières grandissantes des EHPAD publics et privés associatifs, des Résidences Autonomie, des Services d'Aide à domicile, plusieurs élus municipaux d'Ille-et-Vilaine, Présidents de Conseils d'Administration d'EHPAD privés associatifs, Résidence Autonomie Services d'Aide à Domicile se sont réunis une première fois à Bruz le 4 octobre 2023 à l'instar des élus des Côtes d'Armor et du Finistère et du Morbihan, en présence également des directeurs et directrices de leurs établissements et services.

Ils ont tour à tour fait part de leurs difficultés financières, dues à des financements insuffisants des autorités de tutelle ; mais également leurs difficultés croissantes de recrutement et l'épuisement des personnels. A cela s'ajoute l'inflation, l'augmentation du coût des matières premières et des prestations ainsi que des factures d'énergie exorbitantes.

A la demande du « Collectif des territoires en résistance pour le Grand Age » constitué à cette occasion, la Ville de Liffré a souhaité s'inscrire dans une démarche de soutien à cette cause, en lien avec la demande de l'EHPAD Saint-Michel de Liffré.

Le « Collectif des territoires en résistance pour le Grand Age » a acté de mandater le cabinet Coudray pour réaliser une étude juridique sur l'opportunité d'ester en justice contre l'Etat pour manquement à ses responsabilités dans le financement des EHPAD publics.

Il a ainsi été proposé de répartir les frais engagés au prorata du nombre de communes participantes.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la proposition du « Collectif des territoires en résistance pour le Grand Age » de s'associer à l'étude juridique du cabinet Coudray, via la commune de La Roche-Jaudy, en participant aux frais de justice au prorata du nombre de communes participantes ;
- **SIGNE** la convention de participation aux frais d'avocats dans le cadre de l'étude juridique, avec la commune de La Roche-Jaudy annexée à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffre,  
Le Maire,  
Guillaume BÉGUÉ



---

Hôtel de ville  
Rue de Fougères  
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45  
contact@ville-liffre.fr

[www.ville-liffre.fr](http://www.ville-liffre.fr)